

Hausse des primes maladie de 2.7 % pour 2007

A la veille de la publication officielle des primes par l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), le service actuariel de bonus.ch a analysé l'évolution des primes pour 2007 sur la base des données provisoires de 42 assureurs représentant plus de 95 % des assurés.

Les primes vont augmenter de 2.7 %, ce qui représente la plus faible hausse depuis l'entrée en vigueur de la loi sur l'assurance maladie (LAMal) en janvier 1996.

Les calculs se basent sur la moyenne des primes: toutes tranches d'âge, franchises et régions de primes confondues.

Faible hausse pour les cantons romands:

Les cantons de Genève et Vaud enregistrent la plus faible hausse avec moins de 1% pour-cent d'augmentation. En revanche les cantons d'Appenzell Rhodes-Intérieures, Berne, Zoug, Glaris, Uri, Grisons, Lucerne subissent une majoration de plus de 3,5 %.

Canton	Hausse des primes
AI	4.6 %
BE	4 %
ZG	3.8 %
GL	3.8 %
UR	3.6 %
GR	3.5 %
LU	3.5 %
AR	3.3 %
SH	3.2 %
SG	3.2 %
SZ	3.2 %
AG	3.1 %
OW	3.1 %
SO	2.9 %
BL	2.8 %
NW	2.8 %
VS	2.6 %
BS	2.3 %
TI	2.2 %
TG	2.2 %
NE	1.8 %
ZH	1.7 %
JU	1.5 %
FR	1.4 %
VD	0.8 %
GE	0.2 %

Hausse plus faible que les années précédentes pour les jeunes-adultes :

Contrairement aux années précédentes, les primes des jeunes adultes (19-25 ans) n'augmenteront que de 2.9%. Ce sera même moins que pour les adultes (3.2%). Pour les enfants, l'augmentation sera de 2 %.

Les primes n'évoluent pas toutes dans la même direction, ceci au gré des franchises:

Concernant l'évolution des franchises, pour les enfants, la hausse la plus élevée frappe la franchise à 600 avec (3.8 %), alors que le défaut de franchise (0) s'accompagne de la plus faible majoration (0.8 %).

Pour les jeunes adultes (19-25 ans), la franchise avec la plus faible hausse est celle de 2000 avec (2.3 %). La hausse la plus élevée correspond à la franchise à 1000 avec (3.4 %).

Pour les adultes, la franchise avec la plus faible hausse et celle à 300 avec (2.7 %). La hausse la plus élevée est pour la franchise de 2500 avec (3.9 %).

Tranche d'âge	Franchise	Hausse des primes
0-18	0	0.8 %
0-18	100	1.3 %
0-18	200	1.4 %
0-18	300	1.5 %
0-18	400	1.9 %
0-18	500	3.5 %
0-18	600	3.8 %
19-25	300	3 %
19-25	500	3.1 %
19-25	1000	3.4 %
19-25	1500	3.1 %
19-25	2000	2.3 %
19-25	2500	2.7 %
26 +	300	2.7 %
26 +	500	2.9 %
26 +	1000	3.3 %
26 +	1500	3.2 %
26 +	2000	3.3 %
26 +	2500	3.9 %

Recommandation:

Compte tenu de l'évolution variable des primes en fonction des éléments cités dans ce communiqué, bonus.ch recommande aux assurés d'analyser leur situation actuelle en comparant les primes en relation avec les différentes franchises et divers modèles d'assurance.

bonus.ch met à disposition des assurés son comparateur de primes ainsi que des conseils utiles pour réaliser des économies.

Tableau des hausses de primes disponible sous :

http://www.bonus.ch/newssrc/2006/hprimes_F.pdf

Pour plus d'informations :

bonus.ch S.A.
Patrick Ducret
Ch. de Rovéréaz 5
1012 Lausanne
021.312.55.91
ducret@bonus.ch

Lausanne, le 28 septembre 2006